

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

SECRET N°79/535 du 1er/10/79
/MININFO/PT

MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

portant confirmation de Monsieur
WENAMIO Pascal en qualité du Directeur des
Affaires Administratives et Sociales

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE NA-
TIONAL DES POSTES ET TELECOMMUNICA-
TIONS & DE LA CAISSE NATIONALE
D'EPARGNE

-:-:-:-:-

BRAZZAVILLE

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS : Vu la Constitution du 8 Juillet 1973, portant fondement, organi-
sation et fonctionnement des pouvoirs publics;

IPOSTEL : Vu la loi n°9/64 du 25 Juin 1964, portant création de l'Office Na-
tional des Postes et Télécommunications de la République Populaire du
Congo;

Vu le décret n°64/328 du 23 Septembre 1964, portant organisation
de l'Office National des Postes et Télécommunications de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n°76/95 du 3 Mars 1976 MJT-DGT-DTRSS.4 fixant les
salaires et indemnités de responsabilité des Directeurs des Entreprises
Publiques des Sociétés d'Economie-Mixte et des Etablissements multina-
tionaux;

EMOPS : Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo;

Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret 12/73 du 18 Mai 1973, portant institution de la tri-
logie déterminante;

Vu le Procès-Verbal de la réunion des organes de la Trilogie du
24 Avril 1979;

CE/MININFO/PT

DECRETE

ARTICLE 1ER.- Monsieur WENAMIO Pascal, Inspecteur Principal de 2è éche-
lon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommu-
nications, précédemment Directeur des Affaires Administratives et Socia-
les est confirmé dans ses fonctions.

ARTICLE 2.- Monsieur WENAMIO Pascal percevra le salaire et l'indemnité prévus par les textes en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le 1er OCTOBRE 1979

Par le Membre du Bureau Politique,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Membre du Bureau Politique,
Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications,

Capitaine Florent NTSIBA

Le Membre du Comité Central,
Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Le Membre du Comité Central,
Ministre des Finances

Victor TAMBA-TAMBA

Henri L O P E S

AMPLIATIONS:

-J.O.R.P.C..... 1
-S.G.C./B.C..... 5
-DTEMOPS..... 2
-CE/MININFO/PT..... 2
-OFIPOSTEL..... 10
-ONPP..... 2
-MININFO/PT..... 2
-INTERESSE..... 1